

Délibération : N°2025-07-10 : 30

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 10 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : Approbation du Coût du TOEIC

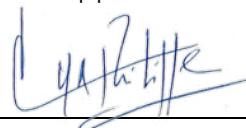
Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
Membres présents :	22
Dont membres ayant voix délibérative :	11
Membres représentés ayant voix délibérative :	11
Quorum :	13

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer : Suite au renouvellement annuel du contrat TOEIC avec le partenaire ETS Global, la tarification est modifiée. Afin de ne pas pénaliser les étudiants, il ne sera plus indiqué de somme, mais la mention « remboursement à prix coutant ».

<u>Le résultat du vote est le suivant :</u>
Membres présents ou représentés : 22
Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : **le Coût du TOEIC avec 22 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 15 juillet 2025
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



Transmise à la Rectrice le : 22/07/2025

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.